Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 45 (1972)

Heft: 11

Artikel: Grands ensembles et habitat humain

Autor: Welsch-Bonnard, Suzanne

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-127384

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

une assistance aux personnes malades ou âgées. Au niveau des Conseils nationaux (administration locale autonome), il existe des Comités municipaux de protection sociale qui ont à leur disposition un grand nombre de travailleurs sociaux recrutés sur place. Cette forme d'assistance est un lien entre l'action des autorités locales et l'action bénévole de la population ainsi que des associations de locataires. Les Comités municipaux et les travailleurs sociaux collaborent avec diverses organisations sociales qui œuvrent dans des buts spécifiques. Ils s'intéressent en particulier aux activités de la société pour la lutte antialcoolique, de la Ligue d'action féminine, de diverses organisations de secours à l'enfance et d'autres associations de jeunesse (y compris le scoutisme).

L'action des travailleurs sociaux et des organisations est fondée sur la coopération étroite entre les Comités d'immeuble et les équipes de gestion des immeubles locatifs. Ces comités et ces équipes de gestion ne sont pas directement chargés de fournir une assistance, mais ils ont un rôle important à jouer dans l'établissement de contacts avec les travailleurs sociaux et les œuvres sociales; le cas échéant, ils signalent les cas qui exigent une assistance sociale.

La coordination des travaux de ces comités (associations de locataires) et de ceux des organisations sociales spécialisées donne, à cet égard, des résultats particulièrement satisfaisants dans les logements construits par les coopératives.

Les comités interviennent directement en arbitres dans tous les conflits entre voisins. Il existe dans certaines villes des commissions spéciales d'arbitrage social qui sont placées sous les auspices des Conseils nationaux et dont l'action repose sur les Comités d'immeubles. Les activités de ces commissions ont donné des résultats encourageants.

En cas de graves contraventions à la loi ou de violations de l'ordre social, ces comités ont le droit de porter plainte auprès des organes spéciaux de l'administration municipale qui sont chargés de punir les citoyens coupables de délits mineurs.

Jerzy Bogusz, Commission de la planification, Varsovie (Pologne)

Witolo Nieciunski, Institut de recherche sur l'habitation, Varsovie (Pologne)

Grands ensembles et habitat humain

Le problème des architectes, urbanistes, constructeurs qui se soucient de baser leurs projets d'habitation sur de *réels besoins humains* est surtout un problème de dialogue. Dialogue avec l'usager: comment lui permettre de préciser ce qu'il attend de son appartement ou du quartier qu'il habitera – attente parfois confuse d'ailleurs – afin de mettre à sa disposition des espaces et des volumes bien adaptés. Dialogue avec les représentants des sciences sociales ou du travail social, qui sont professionnellement proches de la réalité vécue par les usagers. Dialogue enfin avec les organismes officiels et privés qui peuvent s'occuper du financement ou de l'animation des équipements nécessaires. Ce dialogue ne peut être remplacé ni par des grilles d'équipements, ni par des articles, encore moins par une fiche de quelques lignes.

On peut certainement prévoir quelques-uns des besoins essentiels de l'habitation moderne, à partir des nombreuses études qui les ont mis en évidence. Mais lorsqu'on touche aux problèmes des relations humaines, de l'organisation de la vie sociale et culturelle du quartier, seul le dialogue avec les usagers permettra de répondre efficacement à leur attente.

Aménagements et équipements qu'il est possible de prévoir au moment de l'élaboration des plans

Il s'agit des besoins individuels et familiaux qui ne dépendent pas directement des relations qui s'établiront entre les habitants et, naturellement, de tout ce qui n'est pas modifiable par la suite... Mentionnons d'abord deux besoins importants qui concernent l'atmosphère générale du quartier:

Le besoin de variété: variété des types de logement (logements aux dimensions variées = population d'âge varié, loyers variés = population aux revenus variés) – variété du plan masse (dans la dimension et la disposition des blocs, des équipements collectifs, des espaces) – variété des activités (mélange des fonctions de travail, de logement et de loisirs, pour autant qu'elles ne se nuisent pas les unes les autres).

Le besoin d'animation, qui résulte du premier: l'animation sera d'autant plus riche que le mélange des activités et des groupes de population sera plus grand et que le quartier sera, relativement, autonome.

Plus pratiquement, nous pouvons énumérer, à titre d'exemple, quelques problèmes aux solutions desquels il faut penser à l'avance (ils sont d'ailleurs bien connus, ce qui ne signifie pas qu'on y remédie toujours):

– l'insonorisation du logement,
– la séparation de la circulation automobile et des cheminements de piétons,
– la réalisation de terrains de jeux correspondant aux catégories d'âge des enfants,
– la réalisation d'un équipement scolaire, commercial, médical, administratif, de transport, etc. en fonction de l'importance du quartier et de sa situation par rapport à l'agglomération,
– l'implantation possible d'entreprises ou d'autres sources de travail susceptibles d'intéresser la future population résidente.

Nous ne voulons être ni plus précis, ni plus complets dans cette liste, car nous sommes convaincus que seule une *étude propre à chaque projet de construction* peut fournir les éléments d'un programme valable.

Aménagements et équipements à édifier avec la participation de la population

Il s'agit de toutes les activités qui répondent au besoin d'échange, de prise de responsabilité en commun, de création en commun, ou de celles qui se rapportent à des besoins individuels non prévisibles.

Nous mentionnerons simplement trois conditions d'importance primordiale:

1. Il faut trouver les moyens financiers et législatifs qui permettront de *réserver des espaces non construits* qui seront assignés à telle ou telle fonction au fur et à mesure de l'expression des besoins. Par exemple l'acquisition par la commune de terrains qui seront affectés à un centre social ou médical.

2. Il faut *mettre à disposition des espaces construits polyvalents* (éventuellement provisoires) qui serviront à expérimenter les réponses à ces besoins. Par exemple: grand appartement utilisé le matin par une garderie d'enfants temporaire, l'après-midi par un club d'enfants, une consultation médicale, un cours de couture et le soir pour une conférence ou des soirées discussion.

3. Il faut *favoriser le regroupement des habitants en associations* de quartier, afin que le dialogue puisse s'établir entre des représentants des usagers, les organismes constructeurs et les autorités locales. Par exemple le journal «Ensemble» de l'Association des habitants de la ville de Meyrin (GE).

C'est à partir de cette mise à disposition de terrains et de locaux polyvalents et de cette possibilité de dialogue, que les besoins seront identifiés. La tâche des uns et des autres peut être facilitée par la présence d'un *animateur de collectivité ou agent de développement communautaire,* dont le rôle sera de permettre aux habitants de préciser ce qu'ils désirent avec réalisme et selon un ordre de priorité, de se sentir responsables de la réalisation et de l'utilisation des équipements nécessaires, de participer, enfin, dans la mesure du possible, à l'édification de leur cadre de vie.

Suzanne Welsch-Bonnard,
assistante sociale, associée au GREFIS
(Groupe de recherche, de formation et d'intervention sociale à Genève)

Bibliographie sommaire

P. H. Chombart de Lauwe, «Des Hommes et des Villes», Ed. Payot, Paris 1965.
R. Kaes, «Vivre dans les grands ensembles», Ed. ouvrières, Paris 1963.
H. Thery et *M. Garrigou-Lagrande,* «Equiper et animer la Vie sociale», Ed. du Centurion, Paris 1966.
Fiche sociale, V. 53.1. «La fonction sociale du logement», par J.-P. Vouga.

Cartel romand d'hygiène sociale et morale